

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 7 février 2023

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 7 février 2023 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de Mme Caroline Audet, mairesse-suppléante.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve	conseiller au siège no 1 ;
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;
M. Raynald Pearson	conseiller au siège no 6 ;

Sont absents les membres suivants :

M. Gérald Savard	maire.
------------------	--------

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron	directrice générale et greffière-trésorière.
-----------------------	--

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Assemblée publique de consultation – Règlement 23-378 ;
- 7.00 Avis de motion règlement 23-378 ;
- 8.00 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition ;
- 9.00 Programme gestion des actifs – acceptation de l'offre de services – plateforme gestion des actifs ;
- 10.00 Acceptation de l'offre de services – observation de la nuisance des insectes piqueurs ;
- 11.00 Appui à la CAIR – demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des TPI ;
- 12.00 Demande d'aide financière – programme de soutien à l'ensemencement des lacs et cours d'eau ;
- 13.00 Entente avec les propriétaires du chemin de la Rivière-à-l'Ours et la ferme Walter Tremblay – dégagement de fossé ;
- 14.00 Autorisation de feu à ciel ouvert – Régis Savard ;
- 15.00 Acceptation du rapport annuel 2022 – Service incendie ;

- 16.00 Caution – Contrat d’aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipale ;
- 17.00 Liste des arriérés de taxes ;
- 18.00 Déclaration des Journées de la persévérance scolaire ;
- 19.00 Demande de don – communauté chrétienne – annonce feuillet paroissial ;
- 20.00 Rapport des comités ;
- 21.00 Divers :
- 21.01 Autorisation de signature – Protocole SOPFIM ;
- 21.02 Autorisation dépôt demande d’aide député – Projet raconteuse ;
- 21.03 ;
- 22.00 Période de questions ;
- 23.00 Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu’il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l’ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-018 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l’ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière.

Il est également convenu de laisser ouvert l’item « divers ».

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-019 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-020 **APPROBATION DES COMPTES**

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 60 853.64 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	27 669.55 \$
Projets spéciaux :	671.17 \$
Voirie/urbanisme :	10 587.60 \$
Loisirs/sports/culture :	9 865.31 \$
Eau/égout/déchets :	8 940.99 \$
Service incendie/ sécurité publique :	3 119.02 \$
Incompressibles :	19 208.43 \$

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.



Mireille Bergeron

**MME MIREILLE BERGERON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.**

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 30 janvier 2023 par courriel une lettre de l'entreprise First phosphate nous indiquant le secteur où commenceront leurs activités de forage dans les environs du 2 février 2023. Ils confirment que ces activités se feront au nord.

2. Reçu le 30 janvier 2023 par courriel une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmettant la copie certifiée conforme du règlement numéro 22-449 adopté.
3. Reçu le 30 janvier 2023 par courriel une lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable nous transmettant le rapport d'inspection des structures de notre territoire.

6.0 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT 23-378

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Monsieur la mairesse suppléante explique le projet de règlement numéro 23-378, visant à adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles patrimoniaux.

7.00 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 23-378

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Stécy Potvin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 23-378 ayant comme objet de régir la démolition d'immeubles patrimoniaux.

8.00 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'ETUDE DES DEMANDES DE DEMOLITION

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-021 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69 intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, les immeubles cités et les immeubles inscrits dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bégin qu'en vertu du règlement 23-378, il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un Comité de démolition de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c.A-19.1).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De nommer les conseillers suivants sur le comité d'étude des demandes de démolitions d'immeubles patrimoniaux :

- M. Alexandre Germain
- M. Stécy Potvin
- M. Raynald Pearson

Adoptée

9.00 PROGRAMME GESTION DES ACTIFS – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES – PLATEFORME GESTION DES ACTIFS

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-022

ACCEPTATION D’UNE OFFRE DE SERVICES – PLANIFIKA – ACCOMPAGNEMENT EN VALORISATION DE DONNÉES – ODS71669

ATTENDU que la Municipalité de Bégin bénéficie d’une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la FC M;

ATTENDU que la Municipalité fait partie d’un regroupement dans le cadre de ce projet qui inclus 11 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU que deux propositions ont été présentées aux municipalités faisant partie du projet;

ATTENDU que l’offre de service de l’entreprise Planifika répond aux besoins de l’ensemble des municipalités concernées dont celle de Bégin;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte l’offre de la firme Planifika pour un montant de 6450\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10.00 ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES – OBSERVATION DE LA NUISANCE DES INSECTES PIQUEURS

Reporté à une séance subséquente.

11.00 APPUI A LA CAIR – DEMANDE D’AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DES TPI

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-023

APPUI A LA CAIR – DEMANDE D’AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DES TPI

ATTENDU que la CAIR désire déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour la réalisation de son projet « installation d’un ponceau – chemin CAIR »;

ATTENDU que la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution d’appui de la Municipalité pour le dépôt de la demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de Bégin appui la demande d’aide financière et le projet « Installation d’un ponceau sur le chemin du CAIR » qui sera présenter dans le cadre du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Adoptée

12.00 DEMANDE D’AIDE FINANCIERE – PROGRAMME DE SOUTIEN A L’ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D’EAU

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-024

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À L’ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D’EAU

ATTENDU que la CAIR désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme de soutien pour l’ensemencement des lacs et cours d’eau ainsi qu’au programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D’autoriser Mme Isabelle Audet, coordonnatrice de la CAIR à déposer une demande d’aide financière dans le programme de soutien pour l’ensemencement des lacs et cours d’eau et programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec.

Adoptée

13.00 ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-À-L'OURS ET LA FERME WALTER TREMBLAY – DÉGAGEMENT DE FOSSÉ

RESOLUTION NUMERO 23-02-025

ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-À-L'OURS ET LA FERME WALTER TREMBLAY

ATTENDU que le déneigement du fossé situé sur les lots de la Ferme Walter Tremblay a considérablement amélioré la situation aux printemps depuis 2021;

ATTENDU que les discussions avec les propriétaires du chemin de la Rivière-à-l'Ours et la Ferme Walter Tremblay ont démontré que les parties étaient satisfaites de l'expérience réalisée aux printemps, depuis 2021 ;

ATTENDU que les trois parties sont intéressées à renouveler cette entente ;

ATTENDU que la municipalité s'engage à superviser les travaux effectués par l'entreprise qu'elle aura choisie si la municipalité juge nécessaire d'exécuter les travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser le maire et la greffière-trésorière et directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente avec l'association des propriétaires du chemin de la Rivière-à-l'Ours et la Ferme Walter Tremblay pour défrayer le coût du déneigement du fossé situé sur les lots de la Ferme Walter Tremblay pour un coût maximum de 100 \$ chacun pour le printemps 2023 si nécessaire.

Adoptée

14.00 AUTORISATION DE FEU A CIEL OUVERT – REGIS SAVARD

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-026

DEMANDE DE M. RÉGIS SAVARD – FEU À CIEL OUVERT

ATTENDU que M. Régis Savard a déposé une demande d'autorisation auprès de la municipalité afin qu'il puisse procéder au brulage de branches et planches sur sa propriété sise au 591, 2^e rang Ouest et ce, avec un périmètre de sécurité réglementaire ;

ATTENDU que la municipalité possède un règlement sur les nuisances qui interdit ce genre d'activité à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité de Bégin autorise M. Régis Savard à faire un feu à ciel ouvert sur sa propriété sise au 591, 2^e rang Ouest, Bégin ;

Que cette autorisation soit valide seulement pour une fois et que le brulage soit réalisé au courant du mois de février 2023 ;

Que M. Savard s'engage à contacter le service incendie de Bégin pour informer du moment où il effectuera son feu à ciel ouvert.

Adoptée

15.00 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 – SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-027 **ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL INCENDIE 2022**

ATTENDU que la municipalité de Bégin doit transmettre annuellement le rapport annuel pour le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU que le rapport a été déposé au conseil pour adoption ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la greffière-trésorière et directrice générale à transmettre le rapport ci-haut mentionné pour l'année 2022 à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Adoptée

16.00 CAUTION – CONTRAT D'AMENAGEMENT FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-028
CAUTION – CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES TERRES
PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Corporation d'Aménagement Intégré des Ressources (CAIR) de Bégin désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la CAIR de Bégin ;

CONSIDÉRANT la demande de la CAIR de Bégin à l'effet d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de Bégin se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la CAIR de Bégin dans le cadre du contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales.

Adoptée

17.00 LISTE DES ARRIERES DE TAXES

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-029
APPROBATION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la greffière-trésorière d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, cet état ou cette liste doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales telle que préparée par la greffière-trésorière et directrice

générale, Mme Mireille Bergeron pour et au nom de la
Municipalité de Bégin.

Adoptée

**18.00 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-030
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaine de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (12.7 % pour les garçons, et 7.5 % pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

- CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;
- CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie ;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;
- CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **13 au 17 février 2023**, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 14^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème : « **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER !** » que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;
- CONSIDÉRANT QUE les *Journée de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront, elles aussi, cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De déclarer les **13, 14, 15, 16 et 17 février 2023** comme étant les **Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, la municipalité de Bégin.**

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires, afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une région qui valorise

l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS par courrier électronique.

Adoptée

**19.00 DEMANDE DE DON – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE – ANNONCE
FEUILLET PAROISSIAL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-031
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES –
FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU que le conseil a reçu une demande de renouvellement pour les annonces publicitaires au feuillet paroissial

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Mireille Bergeron à procéder au renouvellement de l'annonce dans le feuillet paroissial pour l'année 2023 au coût de 100 \$.

Adoptée

20.00 RAPPORT DES COMITÉS

M. Jean-Philippe Villeneuve

M. Villeneuve indique qu'il assistera à une rencontre du comité de motoneige le mardi 7 février.

M. Stécy Potvin

Dans le cadre des fêtes du 100^e, une bière spéciale nommée « La Chicot » ainsi qu'un gobelet à l'effigie du 100^e sortiront dans les environs du mois de mai. De plus, en collaboration avec M. Francis Pearson, un chocolat du 100^e sera

également lancée pour l'occasion.

Mme Caroline Audet

Mme Audet fait état du succès du dernier Bingo qui a eu lieu le 27 janvier dernier. Près du double de participants ont été accueillis pour l'occasion.

M. Alexandre Germain

Concernant le comité de mobilisation, il invite les gens pour la journée Hivernale spéciale carnaval le 25 février prochain en collaboration avec le Club Perce-Neige.

Concernant l'urbanisme, M. Germain mentionne que 4 permis ont été émis pour une valeur de travaux de 50 000 \$ et des revenus de 100 \$.

M. Raynald Pearson

M. Pearson indique qu'un montant de 3 000 \$ a été reçu par la Saint-Vincent-de-Paul par le conseil particulier. Au niveau de l'OMH, les rénovations du logement #1 sont présentement en cours.

21.00 DIVERS

21.01 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE SOPFIM

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-032

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE ET PRESCRIPTIONS SOPFIM

ATTENDU que des travaux d'application de l'insecticide biologique à base de BTK seront réalisés par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);

ATTENDU que ces travaux sont situés sur un immeuble appartenant à la municipalité de Bégin ;

ATTENDU que la municipalité doit signer un protocole d'entente relativement à ces travaux ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Mireille Bergeron à signer pour et au nom de la Municipalité de Bégin le protocole d'entente et tout document relatif

aux travaux d'application de l'insecticide biologique sur le lot 30-31
rang 4 Canton Bégin.

Adoptée

**21.02 AUTORISATION DEPOT DEMANDE D'AIDE DEPUTE – PROJET
RACONTEUSE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-033
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DMEANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
DÉPUTÉ DE DUBUC

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part de l'artiste Claudie Villeneuve pour la réalisation de la bouche de La raconteuse ;

ATTENDU que Mme Claudie Villeneuve a déjà approché le député de Dubuc, M. François Tremblay, afin d'obtenir une aide financière via son enveloppe discrétionnaire ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise Mme Isabelle Audet, agente de développement, à déposer une demande d'aide financière auprès de M. François Tremblay pour la réalisation du projet de la bouche de la Raconteuse.

Adoptée

22.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Réjean Perron demande si nous avons des développements au niveau de l'école. M. Clermont Lemieux s'informe au sujet du regroupement des paroisses/ Fabriques.

Le conseil municipal répond aux questions.

23.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-034
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à
19h56.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CAROLINE AUDET,
MAIRESSE-SUPPLÉANTE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**